	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 à 85 db à leur post de travail (37); Nombre de salariés exposés au froid et à la chaleur au sens des articles R. 4223-13 à R. 4223-1
	Nombre de salariés exposés aux températures extrêmes au sens de l'article D. 4163-2 (38);  Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière, de l'article L. 5224 (29);  Nombre de preièvements, d'analyses de produits toxiques et mesures (40);  Ix-Transformation de l'organisation du travail :  Expériences de transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu (41);  X-Depenses d'amélioration de conditions de travail:  Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise (42);  Taux de réalisation du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise l'année précédiente;  X-Médecine du travail (43);  Nombre de visites d'information et de prévention et nombre d'examens médicaux (distinguer les travailleurs en suivi de droit commun et ceux en suivi individuel renforcé);  Nombre d'examens compélmentaires (distinguer les travailleurs soumis à surveillance et les autres);  Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail;  Xii-Travailleurs inaptes :  Nombre de salariés éclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail;  Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inapitude ;
B-Investissement matériel et immatériel :	a) Evolution des actifs nets d'amortissement et de dépréciations éventuelles (immobilisations) ;
	b) Le cas échéant, dépenses de recherche et développement ;
	<ul> <li>c) L'évolution de la productivité et le taux d'utilisation des capacités de production, lorsque ces éléments sont mesurables dans l'entreprise;</li> </ul>
2° Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise :	
I. Indicateurs sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise :	
A-Conditions générales d'emploi :	a) Effectifs : Données chiffrées par sexe : -Répartition par catégorie professionnelle selon les différents contrats de travail (CDI ou CDD) ;
	Durée et organisation du travail :     Données chiffées par sexe :     -Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel (compris entre 2 et 30 heures et autres formes de temps partiel ;     -Répartition des effectifs selon forganisation du travail : travail posté, travail de nuit, horaires vanables, travail atypique dont travail durant le week-end ;
	<ul> <li>O Données sur les congés :</li> <li>Données chiffées par sexe :</li> <li>-Répartition par catégorie professionnelle ;</li> <li>-Selon le nombre et le type de congés dont la durée est supérieure à six mois : compte épargnetemps, congé parental, congé sabbatique ;</li> </ul>
	d) Données sur les embauches et les départs : Données chiffrées par sexe : -répartition des embauches par catégorie professionnelle et type de contrat de travail ; -répartition des départs par catégorie professionnelle et motifs : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, licenciement ;
	e) Positionnement dans l'entreprise : Données chiffrées par sexe : -répartition des effectifs par catégorie professionnelle ; -répartition des effectifs par niveau ou coefficient hiérarchique ;
B-Rémunérations et déroulement de carrière :	a) Promotion : Données chiffrées par sexe :     -nombre et taux de promotions par catégorie professionnelle ;     -durée moyenne entre deux promotions ;
	b) Ancienneté : Données chiffrées par sexe : -ancienneté moyenne par catégorie professionnelle ; -ancienneté moyenne dans la catégorie professionnelle ; -ancienneté moyenne ar niveau ou coefficient hiérarchique ; -ancienneté moyenne dans le niveau ou le coefficient hiérarchique ;
	c) Age : Données chiffrées par sexe : -âge moyen par catégorie professionnelle ; -âge moyen par niveau ou coefficient hiérarchique ;
	d) Rémunérations :  Données chiffrées par sexx : -rémunération moyenne ou médiane mensuelle par catégorie professionnelle ; -rémunération moyenne ou médiane mensuelle par niveau ou coefficient hiérarchique. Cet indicateur n'a pas à être renseigné lorsque sa mention est de nature à porter atteinte à la confidentialité des données correspondantes, compte tenu notamment du nombre réduit d'individus dans un niveau ou coefficient hiérarchique ; -rémunération moyenne ou médiane mensuelle par tranche d'âge ; -nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations ;
C-Formation :	Données chiffrées par sexe : Répartition par catégorie professionnelle selon : -le nombre moyen d'heures d'actions de formation par salarié et par an ; -la répartition par type d'action : adaptation au poste, maintien dans l'emploi, développement des compétences ;
D-Conditions de travail, santé et sécurité au travail :	Données générales par sexe : -répartition par poste de travail selon : -l'exposition à des risques professionnels ; -la pénibilité, dont le caractère répétitif des tâches ;

p.1402 Code du travail